


RELATIONS PRESSE CONFEDERALES



Communiqué de presse

Les conclusions du groupe d'expert-es de la « non augmentation du Smic » ne doivent pas être suivies

Pas de « coup de pouce » pour le Smic, conclut, pour la quinzième année consécutive depuis sa création, le groupe d'expert-es. Il préconise de s'en tenir à la hausse automatique de 1,7 % alors que les prix du logement, de l'alimentation (+7,7 %) et de l'énergie (+5,2 %) grimpent. Dans ce contexte, toutes les organisations syndicales de salarié-es ont réclamé un « coup de pouce » pour le Smic.

La conclusion du rapport est indécente alors que l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) chiffre à 2092 euros bruts le minimum de revenu qu'il faudrait pour vivre décemment en France.

La CGT dénonce l'absence de prise en compte des véritables expert-es du Smic, les salarié-es payé-es au salaire minimum qui n'ont pas de quoi vivre dignement. La CGT demande au gouvernement d'acter un véritable « coup de pouce » sur le Smic, de l'ordre de 14 %, afin qu'il atteigne 2000 euros bruts pour un temps plein. C'est possible. En 2022, l'Allemagne a pris la décision d'augmenter le salaire minimum de 22 % pour répondre à l'inflation.

Les femmes, premières victimes de ce choix

Le nombre de salarié-es payé-es au Smic augmente et dépasse aujourd'hui les 3 millions. 57% des salarié-es au Smic sont des femmes. Ainsi, sur-représentées parmi les personnes payées au Smic, elles sont concentrées dans des emplois à faible rémunération, dont les qualifications ne sont pas reconnues.

La seule proposition du groupe d'expert-es est d'augmenter la durée de travail des personnes à temps partiel (majoritairement des femmes). Or, avec les ordonnances Macron et l'inversion de la hiérarchie des normes, les dérogations au temps partiel sont négociées au niveau des branches. Aussi, refuser une revalorisation du salaire minimum renvoie à la responsabilité individuelle pour se sortir de la pauvreté.

Pour la CGT, pour sortir les femmes de la précarité, il faut des mesures d'urgence d'envergure nationale : hausse du Smic, fin des dérogations au temps partiel, revalorisation des métiers à prédominance féminine.

Le groupe d'expert-es exonère les responsabilités de l'employeur

Le groupe d'expert-es déplore que tous les salaires ne progressent pas aussi rapidement que le Smic, sans analyser les responsabilités des entreprises qui refusent d'accorder des augmentations générales de salaire au moins égales au niveau de l'inflation.

Pour répondre à la perte de pouvoir d'achat de tou·tes les salarié·es, la CGT a fait des dizaines de propositions lors de la conférence sociale du 16 octobre 2023 et notamment celle de « l'échelle mobile des salaires », qui consiste à indexer l'ensemble des salaires sur le Smic et les prix, comme cela est fait en Belgique.

Le groupe d'expert-es nie aussi les responsabilités tenues par les employeurs dans la crise inflationniste actuelle. Aucune trace, dans son rapport, des données publiées par le FMI et la BCE, il y a quelques mois, qui imputent la majeure partie de l'inflation aux marges des entreprises.

Pour la CGT, il est temps de tourner la page du groupe d'expert-es « de la non augmentation du Smic »

Après l'annonce, lors de la conférence sociale du 16 octobre, de la création d'un « Haut conseil aux rémunérations », la CGT demande la pluralité de la composition de cette instance et de lui confier la responsabilité de la rédaction du rapport sur le Smic. Le gouvernement doit transposer sans attendre la directive européenne sur les salaires minimaux en Europe, notamment sur les points qui prévoient la participation des organisations syndicales aux décisions concernant la fixation du Smic.

Montreuil, le 1^{er} décembre 2023